Provence-Alpes-Côte d'Azur

PROJET PEDAGOGIQUE

IFAS - IFSI

Centre Gérontologique Départemental

Septembre 2018

LE CENTRE GERONTOLOGIQUE DEPARTEMENTAL

Le Centre Gérontologique Départemental est un établissement public de santé d'environ 600 lits et places à vocation sanitaire et médico-sociale qui accueille des personnes de plus de 60 ans quel que soit leur degré d'autonomie ou de fragilité.

Le Centre Gérontologique Départemental est un centre de références et de ressources gériatrique au sein du territoire de santé. Il participe avec les autres établissements publics du territoire à l'offre de soins à orientation gériatrique et propose un panel de prises en charge afin de répondre aux besoins des personnes âgées.

LES INSTITUTS DE FORMATION

L'IFAS a été créé en 1993 puis le centre de formation en 2004 et enfin l'IFSI en septembre 2011. Depuis mars 2012 les instituts de formation sont regroupés sur le bâtiment « le Garlaban » entièrement rénové au cœur du CGD où sont disponibles plusieurs salles de cours, une salle de travaux pratiques entièrement équipée, une salle informatique et de documentation, un amphithéâtre de 146 places et une salle de détente. Plus tard, « la villa » située au cœur du parc du CGD a été elle aussi réhabilitée en 2 salles de cours et 1 salle de TP pouvant accueillir les élèves et étudiants. Enfin pour répondre aux besoins en formation, 1 algéco a été installé en 2015 permettant d'accueillir jusqu'à 40 élèves ou étudiants

Un lien privilégié existe entre le CGD et nos instituts de formation qui de ce fait, bénéficient de terrains de stage sur place mais, un partenariat avec la plupart des établissements de soins de la région nous permet d'assurer une diversité des lieux de stage et une formation polyvalente de ces futurs professionnels.

En 2016, le CGD a opéré un regroupement de l' Institut de Formation des Aides-soignants, l' Institut de Formation en Soins Infirmiers et du Centre de Formation en créant le Département des Formations qui assure

-des formations initiales et diplômantes,

-des formations de préparations aux épreuves des concours d'entrée en formation initiale et des formations de préparation à l'admission

-des formations continues pour le personnel soignant ou un public répondant à certains critères (ex bénévoles d'associations).

Le département des Bouches du Rhône est le plus peuplé de la région et c'est dans la réponse aux besoins actuels et à venir du territoire en matière de soins, que s'inscrivent les missions de notre Département des Formations.

Le Direction des Ressources Humaines du CGD opère chaque année plusieurs recrutements parmi les nouveaux diplômés.

ORGANIGRAMME DU DEPARTEMENT DES FORMATIONS

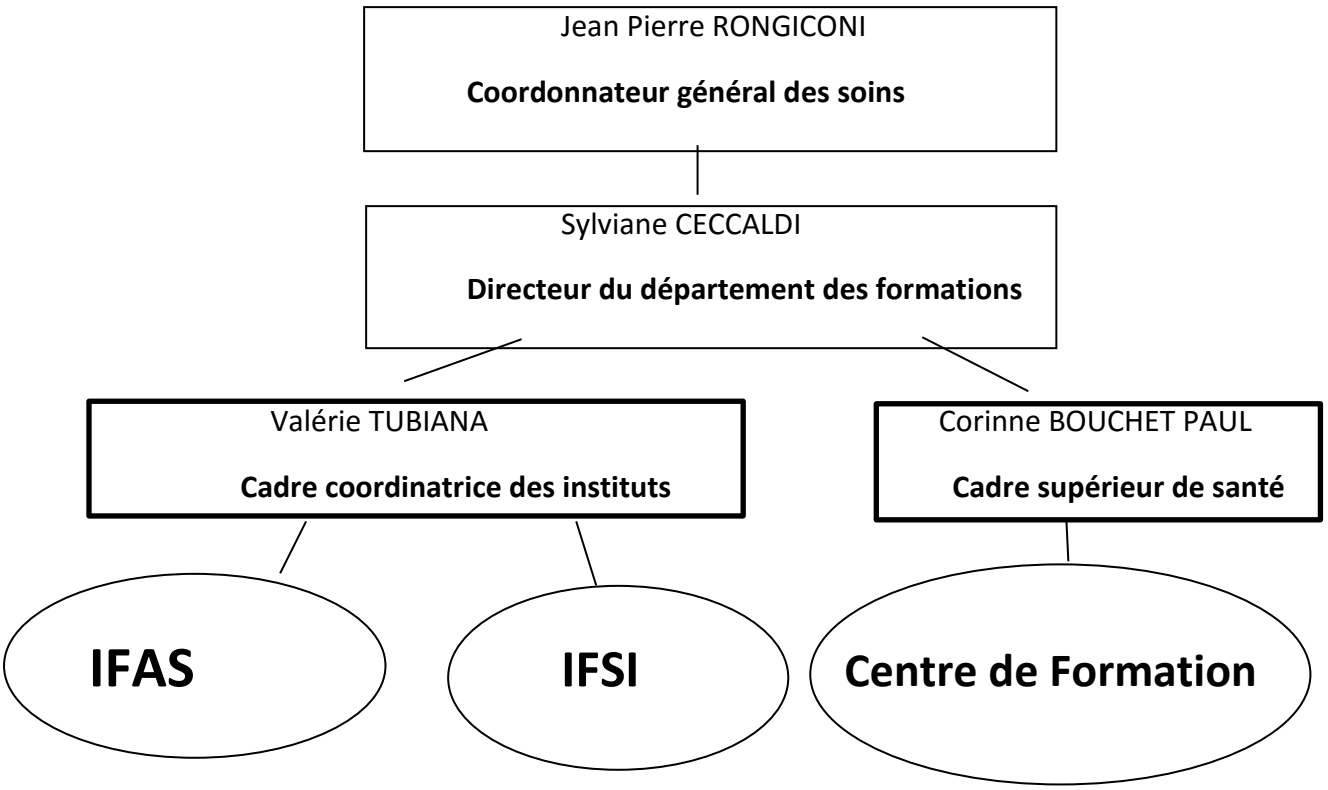

C ALBALADEJO
A. CRESENZO
K. FILIDEI
N NASPETTI
J RICHARDET

Formateurs

A AMANIA
E. LALLEMAND
V.BOYER
H BOURENE
B CHEDAL
N DIDRY
N GAROUTE

Cadres formateurs

C. DICRISTO

L AMINI , D BELLALI
C LASBLEIZ

secrétaires

N BOYER,
C GIANNINO

secrétaires

C LASBLEIZ

secrétaire

D MISSAOUI, **CDI**

-I- PHILOSOPHIE ET CONCEPTION DES SOINS

Les concepts fondateurs de la démarche soignante que sont : l'Homme, l'environnement, le soin, la qualité de vie, la maladie, ont marqué l'histoire des théories de soins à travers le temps.

Différents modèles ont permis de conceptualiser la pratique soignante, d'envisager les soins dans une approche particulière. Certains sont centrés sur les besoins (Henderson, Oren), l'interaction comme base du processus de soin (Peplau), l'adaptation au coping (Roy, surmonter le stress, s'adapter à l'environnement), la promotion de la santé (Allen), la globalité de l'être humain (Ropper). Le caring (Watson, dimension psychologique et spirituelle), les soins culturels (Leninger)

Notre institut privilégie la richesse et la pertinence de la prise en charge globale du patient mixant les différentes approches. Le patient demeure une personne unique, ayant des besoins, des attentes spécifiques et qui est capable de s'adapter à son environnement. Les ressources intrinsèques ou extrinsèques du patient sont intégrées au raisonnement infirmier en tant que données cliniques. De plus, l'approche éducative visant à promouvoir l'autonomie et le développement des compétences du patient reste essentielle.

I.1 – La conception de l'homme

L'homme est un être unique, qui a des attentes et des besoins biologiques, sociaux, culturels et spirituels. C'est un être en perpétuel devenir et en interaction avec son environnement.
L'homme est un être responsable, libre et capable de s'adapter.

I.2- L'environnement

L'environnement est le milieu dans lequel un être humain vit et se trouve engagé. L'environnement se réfère à tous les aspects contextuels dans lesquels la personne évolue avec leurs caractéristiques physiques, écologiques, culturelles, sociales, psychologiques, philosophiques, économiques et énergétiques.
Cet environnement est en constante évolution. Il existe un échange permanent et rétroactif entre la personne et son environnement. Cette interaction dynamique est essentielle à l'évolution et à l'épanouissement de l'être humain.

I.3 – La conception de la santé

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie. C'est un état dynamique, susceptible de variations, qui nécessite un processus d'adaptation de l'homme à son environnement.

I.4 – La philosophie des soins infirmiers

La philosophie des soins infirmiers est fondée essentiellement sur des valeurs humanistes, une approche globale de l'homme et de la santé. Elaborer des normes de qualité ne peut s'envisager sans préalablement cerner les valeurs qui sous-tendent la philosophie des soins dans la conception de l'homme, de la santé, de l'environnement, de la maladie et des soins infirmiers afin de répondre aux besoins des personnes et des groupes. La philosophie des soins infirmiers est le cadre de référence et le socle de la conception des soins infirmiers.

I.5 – La conception de la maladie

La maladie constitue une rupture d'un équilibre de santé, de cette harmonie, un signal d'alarme se traduisant par une souffrance physique, psychologique, une difficulté ou une inadaptation provisoire ou définitive à une situation nouvelle.
La plupart des maladies sont multifactorielles et leur occurrence dépend de l'environnement, de la culture et du vécu de la personne.

-II - LA PEDAGOGIE

Les référentiels de formation sont articulés autour du développement des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'aide-soignant et d'infirmier. Ils mettent en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations de soins, et s'appuient sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.
La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage :

- **Comprendre**, l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations,
- **Agir**, l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- **Transférer**, l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Exercés à la démarche réflexive et au raisonnement clinique, les professionnels formés seront capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs, sauront gérer de façon autonome, les situations de prise en charge dans leur champ de compétence.
Ainsi, l'élève/étudiant, dans une progression individuelle, acquiert des savoirs théoriques et méthodologiques, développe des habiletés gestuelles et relationnelles et construit des compétences et son projet professionnel.
Les capacités requises pour nos étudiants sont :

- la capacité d'analyse et d'identification de situations diverses et complexes.
- la capacité technique.
- la capacité relationnelle.
- la capacité de recherche et de questionnement.

Ces capacités s'articulent dans la posture réflexive de l'étudiant, exigence de la formation lui permettant de comprendre le lien entre savoirs et actions, donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de la compétence.
La compétence se définit comme "un savoir agir, c'est-à-dire un savoir intégrer, mobiliser et transférer un ensemble de ressources (connaissances, savoir, aptitudes, raisonnements…) dans un contexte donné pour faire face aux différents problèmes rencontrés ou pour réaliser une tâche". Elle s'acquiert et se développe tout au long de la vie professionnelle.
Les formateurs réalisent chaque semestre un bilan et un suivi personnalisés de chaque élève/étudiant, l'accompagnant dans la suite de son parcours.
Les contenus de la formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances. Ils font une place à l'enseignement des sciences et techniques infirmières.

L'étudiant est une personne responsable qui a librement choisi de suivre la formation, qui se donne les moyens de réussir, donc s'engage dans un processus de formation.

II.1 – Les valeurs partagées

Une valeur sert de référence dans une conduite, de principe.
Des valeurs nous paraissent fondamentales dans la pratique professionnelle :

- **Le respect** *"sentiment qui porte à traiter quelqu'un, quelque chose avec de grands égards, à ne pas porter atteinte à quelque chose"*.
  Le respect concerne :
  - Le respect de l'autre, qu'il soit en situation d'usager, de soignant, de supérieur hiérarchique, de formé, de formateur, n'a de sens que s'il s'ajoute au respect de soi.
  - Le respect du travail collectif.

- **La**. **probité et la loyauté** Elles visent à alimenter la conscience professionnelle et individuelle et nécessite de :
  - Connaître et respecter la déontologie professionnelle.
  - S'engager et s'impliquer dans son travail et la relation à l'autre.
  - Echanger, rendre compte et transmettre.
  - Avoir les connaissances requises et améliorer ses compétences tout au long de son exercice professionnel.

- **La responsabilité** sous une double dimension personnelle et professionnelle.

- **La tolérance**. C'est être ouvert à l'autre, disponible dans la relation, sans jugement. C'est être dans l'empathie et la bienveillance.

L'ensemble de ces valeurs est en cohérence avec les principes de vie en collectivité posés dans le règlement intérieur.

II-2 - L'étudiant/élève en formation

Le contexte social et sanitaire dans lequel le futur professionnel va évoluer est caractérisé par l'émergence de nouvelles données :

- Le droit à l'information, la prise en charge de la santé par l'individu lui-même.
- L'accent porté sur la prévention, l'éducation pour la santé, les soins d'entretien de la vie, la prise en charge des maladies chroniques.
- Le développement de nouvelles structures dans le cadre d'alternatives à l'hospitalisation.
- Le vieillissement de la population et son impact sur le dispositif sanitaire et médico-social.
- La maitrise budgétaire
- L'accès aux soins pour tous

Le profil attendu du professionnel en fin de formation est le suivant :

- Un professionnel acteur de santé, polyvalent mobile, réactif, capable de s'adapter à un contexte en évolution.
- Un professionnel qui a des capacités techniques et relationnelles, des capacités d'organisation des soins et de gestion dans une dynamique de maîtrise des dépenses de santé.
- Un professionnel travaillant en réseau, ouvert à la collaboration avec les différents professionnels des secteurs sanitaires médico-sociaux et sociaux.
- Un professionnel actif dans l'évolution de la politique de gestion des risques et de qualité des soins.
- Un professionnel capable d'appliquer une démarche de santé publique auprès d'un bénéficiaire de soins ou d'un groupe et de participer à des actions de prévention et d'éducation de la santé.
- Posture réflexive pour garantir l'amélioration continue de la qualité

Tout au long du parcours de formation, l'élève/étudiant affine son projet professionnel. Dans cette optique, il intègrera une posture professionnelle multi dimensionnelle.

II-3 - La conception du formateur

Le formateur accompagne l'étudiant tout au long de son parcours.
Accompagner se décline en quatre verbes : écouter, analyser, proposer et aider.
Le formateur s'inscrit lui-même dans une démarche d'évolution qui lui permet :

- de prendre du recul par rapport à la pratique soignante.
- de continuer à se former.
- de s'ouvrir à l'évolution de la pratique soignante.
- d'analyser sa propre pratique formateur.
- de se remettre en question.

La pédagogie socio-constructiviste permet de s'inscrire dans un groupe en formation et de contribuer à la réflexion et à l'enrichissement collectif.
A ce titre, l'élève/étudiant infirmier est reconnu comme unique et porteur de nos valeurs.
Le regroupement des instituts sur le plan géographique a certes, été imposé par les contraintes architecturales mais il correspond pleinement à la conception que nous avions de l'équipe paramédicale au sein de laquelle évolue le binôme infirmier- aide-soignant. C'est dans l'esprit d'initier la collaboration IDE-AS que les projets de formation de l'IFSI et l'IFAS, vont intégrer des actions de formation communes avec l'idée de développer chez les étudiants et élèves la notion de travail en collaboration. En effet, seront envisagés non seulement des cours en commun, mais aussi des ateliers sur des temps d'encadrement des élèves AS par les étudiants IDE et des temps de partage festif.

III L'amélioration continue de la qualité

- Les instituts se sont investis depuis décembre 2015 dans la démarche qualité RESEAU puis PVE sous l'impulsion du Conseil Régional PACA. Cette démarche concerne plusieurs thématiques dont se sont saisi les équipes et qui permettent de garantir une réflexion, une remise en question et des évolutions permanentes au profit de la formation des futurs professionnels que nous accueillons. Ainsi une thématique comme par exemple le développement soutenable est l'opportunité de travailler en

collaboration avec les élèves et étudiants et de sensibiliser les citoyens qu'ils sont déjà et les professionnels qu'ils seront demain.

- Le choix de travailler sur les Analyses de Pratiques Professionnelles a été fait par les équipes qui ont-elles-mêmes suivi une formation sur ce thème et mettent en œuvre le dispositif.

IV Le forum de santé publique

Chaque année les instituts de formation du CGD organisent un forum de santé publique et proposent de développer une thématique auprès d'une population cible.
Depuis la création de ce forum, toutes les tranches d'âge de la population ont été concernées par ces actions de santé publique et ont permis aux élèves/étudiants de s'inscrire dans la promotion de la santé.
Au vu des évolutions règlementaires et des besoins en santé du territoire, le forum s'oriente désormais sur la gérontologie et le service sanitaire promulgué par l'arrêté du 12/06/2018 pour les étudiants en santé sera mis en œuvre auprès du jeune public.

V. Les principes disciplinaires

Conformément aux textes régissant les formations d'aide-soignant et d'infirmier, les dossiers des élèves et étudiants peuvent être présentés devant les instances compétentes pour donner un avis sur la situation.
Des sanctions peuvent être prises à l'encontre d'un élève ou étudiant qui ne respecterait pas le règlement intérieur ou dont la situation n'est pas conforme aux attentes de la formation.

PROJET PEDAGOGIQUE
IFAS

Centre Gérontologique Départemental

L'IFAS a été créé en 1992 au sein du CGD avec une première promotion. Depuis, pour répondre aux besoins en formation de notre région, le quota a évolué. A ce jour, nous accueillons une promotion de 60 élèves à la rentrée de septembre et une promotion de 25 élèves à la rentrée de janvier.
La population de nos promotions a des origines sociales, professionnelles et culturelles très variées. En effet nos promotions sont constituées de bacheliers, titulaires du brevet d'études professionnelles mais aussi de personnes en reconversion professionnelle. Conformément au texte, les élèves ont tous satisfait aux épreuves de sélection et doivent être âgés de 17 ans au moins à leur entrée en formation. Certaines personnes titulaires de diplômes listés par le l'arrêté du 22/10/2005 modifié Art 18-19 peuvent être admis en formation partielle.

-1-LE COUT DE LA FORMATION :

Le coût de la formation initiale est fixé à 5500 euros (+ 80 euros de frais d'inscription) à partir de la promotion 2017-2018. Ce coût est totalement pris en charge par le Conseil Régional, ou peut être financé par l'employeur dans le cadre d'études promotionnelles.
Pour la validation du Module 3, l'obtention de l'AFGSU de niveau 2 est obligatoire, l'IFAS ayant signé une convention avec un prestataire qui organise cette formation dont le coût est pris en charge par l'IFAS.
L'achat de 3 tenues professionnelles et leur entretien sont à la charge de l'élève.

-2- LE PERSONNEL

2.1-Le Directeur
La direction est assurée par le directeur des soins, Coordonnateur général des soins du Centre Gérontologique Départemental.

2.2-Le Directeur du département des formations
Il est responsable de la formation dispensée au sein de l'IFSI, IFAS et centre de formation du Centre Gérontologique Départemental en collaboration avec l'ARS, le CGS et le Conseil Régional.

2.3- La cadre coordinatrice des instituts
Elle est responsable de la coordination des instituts, de la gestion des stages et de la pédagogie. Elle supervise les projets des instituts en collaboration avec la Directrice du Département des Formations.

2.4-Les formateurs

Ils participent, en collaboration avec le cadre supérieur de santé, aux différentes missions de l'IFAS sous l'autorité du directeur.

Ils sont responsables :

- de la conception pédagogique,
- de l'organisation et de la coordination sur les promotions,
- des commandes auprès des intervenants après avis du directeur,
- de l'accompagnement et de l'encadrement pédagogique des élèves sur les terrains de stage,
- du suivi et de l'évaluation de la formation mise en œuvre.

2.5- Les secrétaires

L'agent d'accueil administratif assure :

- L'accueil physique et téléphonique des étudiants et autres interlocuteurs de l'IFSI.
- Le suivi :
  - du processus administratif de sélection à l'entrée en IFSI.
  - des dossiers administratifs des étudiants (financements, assurances, conventions de formation, attestations…).
  - des indemnisations pour : les étudiants en stage, les heures d'enseignement dispensées par les intervenants intérieurs et extérieurs.
  - des stages pour l'élaboration des conventions et courriers avec nos partenaires de stages.
- La coordination avec la direction financière du Centre Gérontologique Départemental.

2.6- Les intervenants externes sont sélectionnés pour leur expertise sur le thème à traiter. Leur intervention doit répondre aux attentes signifiées par le formateur référent. Ils doivent proposer un plan de leur intervention et une/ des méthode(s) pédagogique(s) à validation par le référent.

-3- LA CHARTE DE L'ELEVE AIDE-SOIGNANT

- ✓ Respecter la personne et ses convictions :
- ✓ Politiques,
- ✓ Philosophiques,
- ✓ Religieuses.
- ✓ Avoir une attitude de respect et d'aide face à la personne souffrante.
- ✓ Considérer la personne soignée comme partenaire de soins.
- ✓ Envisager le soin en collaboration avec l'infirmier(e) dans ses différentes dimensions :
  - Educative
  - Préventive
  - De maintenance
  - Palliative
  - Curative
  - De réhabilitation
- ✓ Pour apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques d'un individu ou d'un groupe,
- ✓ Acquérir des compétences, afin de pratiquer des soins dans le respect des règles de qualité et de sécurité.
- ✓ Développer une collaboration efficace et responsable avec l'infirmier.
- ✓ Réajuster son savoir en fonction de l'évolution des protocoles de soin.

- ✓ Se positionner dans une éthique professionnelle

-4-LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Sont élaborés conformément au référentiel de formation, s'inscrivent dans les valeurs du projet pédagogique et visent à développer les capacités de chaque élève en respectant son rythme de progression.

4-1-Les objectifs généraux centrés sur l'élève :

- ✓ Permettre à chaque élève de développer des compétences requises,
- ✓ Contribuer à une prise en charge globale des personnes en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire en milieu hospitalier et extrahospitalier
- ✓ Favoriser l'éducation de la personne soignée ainsi que celle de son entourage,
- ✓ Participer à l'accueil de la personne et de son entourage,
- ✓ Participer à l'identification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'être humain et élaborer un projet de soins adapté et cohérent
- ✓ Situer son action au sein d'une équipe de travail,
- ✓ Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution des soins en collaboration avec l'infirmier,
- ✓ Participer à l'animation et à l'organisation des activités,
- ✓ Transmettre à l'oral et/ou à l'écrit les observations,
- ✓ Transmettre les connaissances liées à la fonction d'Aide-soignant et, dans ce cadre, participer à des actions de formation et de tutorat.

4-2-Les objectifs spécifiques centrés sur l'élève :

- ✓ Identifier les spécificités des services avant le départ en stage, Sensibiliser les futurs soignants avant le départ en stage à la spécificité des services,
- ✓ Assumer pleinement ses responsabilités en tant qu'élève AS,
- ✓ Savoir se positionner en tenant compte du cadre institutionnel,
- ✓ Identifier les statuts et rôles des acteurs de la formation et respecter la hiérarchie
- ✓ Respecter les règles de sécurité dans la réalisation des soins ~~la technique de soins,~~
- ✓ Respecter les règles d'hygiène et d'asepsie,
- ✓ Faire preuve de discrétion professionnelle et respecter le secret professionnel,
- ✓ Apprendre à de connaitre et appréhender ses propres limites
- ✓ Trouver sa place au sein d'une équipe et contribuer à la coordination et la continuité des soins
- ✓ Travailler en équipe interprofessionnelle
- ✓ Appréhender et gérer la distance professionnelle dans la relation soignant/soigné, en faisant preuve d'empathie,
- ✓ S'autoévaluer dans ses pratiques et son comportement professionnel,
- ✓ Se préparer à la prise de poste pour optimiser son employabilité.

-5- LE CONTENU ET L'ORGANISATION DE LA FORMATION

5-1-Le référentiel d'activités

- Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne,
- Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé,
- Aider l'infirmier à la réalisation des soins,

- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits,
- Entretenir des matériels de soins,
- Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins,
- Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage,
- Accueillir et accompagner des stagiaires en formation

5-2-Le contenu de la formation :

8 Unités de formation constituées d'enseignement théorique et de périodes en stage.

MODULES	Théorie	Stages
1. Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	4	4
2. L'état clinique d'une personne	2	4
3. Les soins	5	8
4. Ergonomie	1	2
5. Relation, communication	2	4
6. Hygiène	1	2
7. Transmission des informations	1	0
8. Organisation du travail	1	0

5.3 L'organisation de la formation

Durée : 1 435 H réparties sur 41 semaines

Alternance théorie / stages : *(annexe 6)*

- 595 H de cours et TP (17 semaines)
- 840 H de stages (24 semaines)
- 105 H de congés (3 semaines)

✓ Les périodes de cours : **Du lundi au vendredi *8h – 12h et 13h – 16h***

L'emploi du temps est affiché dans le hall de l'Institut de Formation, **sous réserve de modifications dues à des impératifs de dernière minute. (Les horaires peuvent varier)**

✓ Les périodes de stage :

Sur la base de 35 heures par semaine par périodes de 4 semaines consécutives.

*La formation est basée sur les 35heures hebdomadaires, les plages horaires peuvent varier en fonction des terrains de stage (journée de 7 heures en continu ou horaires coupés **ou** journée de 10 heures ou 12 heures).*

Un planning prévisionnel sera établi au début de chaque stage

✓ Les périodes de vacances :

Trois semaines de congés réparties sur les 10 mois de formation pour les élèves effectuant une rentrée en septembre.

- Vacances de Noël
- Vacances de Février
- Vacances de Printemps

7 semaines de congés pour les élèves effectuant une rentrée en janvier dont 4 semaines en été.

Le Directeur fixe les dates de congés après avis du conseil technique

5.4 Les évaluations :

Les évaluations écrites des modules sont des épreuves anonymes, la correction est effectuée par les formateurs. D'autres évaluations peuvent être organisées selon des modalités spécifiques : modules 4 et 5 par exemple.

Les dates des évaluations de modules seront communiquées en début de formation *(sous réserve de modifications)*

Les résultats des évaluations seront à l'affichage, les notes seront communiquées individuellement et confidentiellement par les formateurs.

Les rattrapages sont organisés :

- si note insuffisante conformément aux textes
- si absence à la première évaluation

5-5-Les choix pédagogiques :

Pour faciliter les apprentissages, la promotion sera scindée en deux ou quatre groupes le plus souvent possible.

-6-LA FORMATION THEORIQUE :

6-1-Les formateurs.

Les cours sont assurés par :

- Les infirmiers formateurs permanents de l'Institut de Formation,
- Des intervenants externes à l'Etablissement venant de terrains professionnels et possédant une expertise particulière.

En fonction des thèmes, les méthodes pédagogiques sont adaptées sous forme de cours magistraux en mode transmissif ou de travaux dirigés en mode interactif, avec de petits groupes.
Un cahier de prise de cours est tenu par les stagiaires tout au long de l'année. Il est le support de l'enseignement dispensé et est mis à disposition de ~~tous~~ l'ensemble de la promotion.

6-2-L'accompagnement se traduit par :

- ✓ Un dispositif d'évaluations formatives,
- ✓ Un suivi pédagogique individualisé,
- ✓ Des régulations collectives par promotion,
- ✓ La mise à disposition de ressources matérielles en lien avec les apprentissages visés et les travaux exigés,
- ✓ Une disponibilité de l'équipe pédagogique.

La consultation du dossier élève informatisé permet de visualiser l'acquisition des compétences du formé, de définir ensemble des objectifs individualisés, d'identifier la progression des apprentissages et les écarts restants entre les attendus et le résultat obtenu.
Combien ?? entretiens pédagogiques individuels sont organisés par les formateurs pour permettre un accompagnement du stagiaire tout au long de la formation.
Les élèves peuvent à tout moment prendre un rendez-vous avec un formateur, en dehors des entretiens pédagogiques prévus, auprès du secrétariat ou directement auprès des formateurs.
Partie intégrante de la formation, l'accompagnement centrés sur le formé permettent de :

- Mettre en évidence ses ressources et de les développer, de les exploiter au maximum, notamment pour les élèves qui sont en reconversion professionnelle
- Repérer ses difficultés afin d'énoncer des objectifs et des axes de progression

L'accompagnement constitue une mise à disposition d'outils et de personnes ressources pour que l'élève puisse mesurer le chemin réalisé, ce qui lui reste à parcourir et envisager ensemble (élève, équipe pédagogique) la stratégie à adopter pou

En cas de non validation d'un module l'élève sera reçu par un formateur pour évaluer et réajuster la méthode de travail et/ou les connaissances.
Le rattrapage sera organisé en laissant un temps de révision nécessaire.

6-3-Les méthodes pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques sont inductives et déductives ; elles s'appuient sur :
La transmission. Le principe est de transmettre des savoirs considérés comme fondamentaux pour l'exercice du métier. La démarche pédagogique permet à l'élève de se construire à travers une modélisation des pratiques et de les intégrer par l'entrainement et la pratique.
Apprendre à partir des représentations permet aux élèves une prise de conscience d'eux-mêmes, indispensable à la construction de leur posture professionnelle.
L'apprentissage d'un savoir être se fait à partir des attitudes et des comportements de l'élève afin de promouvoir le développement de ses aptitudes relationnelles en group et au sein d'un environnement.
La transposition consiste à induire chez l'élève une démarche d'utilisation des savoirs transmis précédemment dans des situations particulières : apprendre en conceptualisant et en mettant les nouvelles connaissances en relation avec la pratique réalisée. Cette méthode est utilisée notamment dans l'analyse de cas cliniques extraits du stage.
L'expérimentation consiste pour l'apprenant à explorer, à tester, à essayer : apprendre par soi-même. Cette méthode est utilisée lors de TD en groupe.
La simulation consiste à placer l'apprenant face à une situation ou un problème à résoudre. La situation est fictive ce qui lui permet de se familiariser avec les problèmes traités :

apprendre par les situations et/ou la résolution de problèmes. Cette méthode innovante tend à se développer au sein de l'IFAS.
La mise en situation réelle consiste à faire dans le cadre d'une activité professionnelle : apprendre dans l'action et à pouvoir transférer les acquisitions. Cette méthode est utilisée lors des évaluations formatives en stage.

6-4-le dispositif programmatique de formation :

Le choix du déroulé des modules de formation est fonction d'une progression dans les apprentissages et se base sur les savoirs qui nous semblent essentiels pour aborder les stages, ainsi que les pré-requis nécessaires pour les modules d'enseignements théoriques. L'enseignement des modules peut être mixé pour garantir une cohérence et une pertinence dans les acquisitions.
La transversalité de l'enseignement permet aux formés de faire des liens et de transférer leurs savoirs. Notre volonté est de privilégier dès les premiers stages la sécurité soignant/soigné et la sensibilisation aux principes de l'humanitude.
Le module 5 « La communication », se valide au travers d'une analyse de situation de soins vécue comme « difficile » en stage. L'élève doit dans un premier temps rendre un travail écrit et dans un deuxième temps à l'oral soutenir son travail. La prise de distance entre le vécu de cette situation et son analyse fait prendre conscience du chemin parcouru dans la relation à l'autre et la difficulté au quotidien de respecter la ~~bonne~~ distance soignant/soigné, et de développer l'empathie.
L'autonomie, le travail en groupe, la prise de parole, la programmation de ces interventions sont des compétences à mobiliser et les élèves mesurent les difficultés et la satisfaction que l'on peut retirer de ces travaux, de cette mise en commun.
Dans le module 5, les formés sont sollicités en tant que jurys et ainsi travaillent avec le formateur leur posture d'évaluateur ; l'implication et le sérieux dont ils font preuve nous font penser qu'ils aborderont le tutorat et l'encadrement avec pertinence.
Les modules « Transmissions de l'information » et « Organisation du travail » sont positionnés en fin de formation pour que les formés aient toutes les connaissances théoriques et l'expérience nécessaire pour comprendre et mesurer l'importance du niveau de compétence requis et de leur positionnement au sein de l'équipe soignante.

6-5-Les relations extérieures s'organisent en fonction :

- ✓ Des thèmes du programme,
- ✓ De l'actualité professionnelle,
- ✓ Des manifestations professionnelles
- ✓ De la dynamique de groupe au sein de la promotion
- ✓ Du projet des IF

La participation d'un représentant des élèves à la Commission des soins infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques du CGD permet de renforcer le lien avec le terrain IFAS/ CGD.

7 LA FORMATION PRATIQUE :

7.1 Les travaux pratiques

Un guide des savoirs pratiques est remis à chaque élève en début d'année. Il fait office de base de travail, et rassure les élèves en début de session.
Certaines séances ont lieu à l'Institut de Formation et d'autres en service au lit du patient.
Les formateurs se situent prioritairement dans une posture d'accompagnement, le questionnement et l'analyse des pratiques professionnelles sont privilégiés
Un guide type de la MSP est remis à chaque élève et travaillé tout au long de la formation pour acquérir la méthode et répondre aux exigences des épreuves de validation.

7.2 Les stages

Les stages représentent les deux tiers du temps de formation. Ils permettent d'apprendre dans l'action et de pouvoir transférer les acquisitions théoriques et pratiques en situation professionnelle.
L'IFAS est seul habilité à affecter les élèves sur les terrains de stage, sauf pour le stage optionnel qui pourra être choisi par l'élève, il doit permettre la découverte d'une spécialité ou le retour vers un stage déjà effectué pour confirmer un choix professionnel. Ce stage pourra se dérouler hors département et devra être impérativement validé par la Direction de l'IFAS.
L'IFAS s'octroie malgré tout le droit de modifier ce choix au dernier moment dans le cas d'un rattrapage de la MSP du module 3.
Les affectations de stage sont communiquées aux élèves deux semaines avant le départ en stage et après envoi d'un courrier d'information aux responsables des Services.
Une planification des horaires est gérée par l'encadrement, sou la responsabilité du cadre de santé du service.
Les élèves sont tenus de se présenter auprès des responsables du service avant le début du stage. Une convention de stage tripartite est signé entre le directeur de l'IFAS, le directeur de l'établissement d'accueil et l'élève et définit les conditions générales de stage.

Les terrains de stage : sont validés par le conseil technique avant le début de la session de formation.

Une rencontre annuelle avec les terrains de stage est organisée pour entretenir la collaboration de l'institut avec les établissement d'accueil dans la formation clinique des élèves AS.
Les professionnels « de terrain » sont des acteurs déterminants dans le processus de formation.
La préparation et l'exploitation des stages à l'institut constituent un moyen d'optimiser le lien entre la théorie et la pratique à travers une analyse réflexive.
La préparation : présentation du stage, des spécificités, définition d'objectifs, expression des attentes et interrogations des élèves.
Les objectifs globaux : le terrain de stage hospitalier ou extra-hospitalier est le lieu où le stagiaire pourra à la fois :

- ✓ Chercher à atteindre les objectifs définis et réévalués.
- ✓ Mettre en application la gestuelle dans les techniques de soins enseignées par l'Institut de Formation.
- ✓ Faire le lien entre l'enseignement théorique et la situation.

- ✓ Découvrir d'autres protocoles de soins en complémentarité avec ce qui est enseigné.
- ✓ Prendre conscience que tout doit être réfléchi et pensé
- ✓ Enrichir son vocabulaire professionnel
- ✓ Connaître les objectifs généraux et spécifiques du stage pour une exploitation optimale.

Ces objectifs doivent se conjuguer avec les objectifs personnels de c~~haque~~ l'élève. Chaque élève doit être acteur de sa propre formation.
L'IFAS pour chaque spécialité : Médecine, Chirurgie, Extrahospitalier, Gériatrie, Psychiatrie… définit des objectifs ciblés généraux à adapter aux spécificités du contexte de stage ; ils sont travaillés avec les élèves.

L'exploitation de stage :
Restitution des documents officiels et réflexion en groupe au retour de stage dans le but de :

- Mesurer l'atteinte des objectifs,
- Faire le point sur les acquis, utilisation du guide d'auto apprentissage,
- Permettre de se situer par rapport à des situations professionnelles,
- Partager et confronter ses expériences avec les autres élèves,
- Permettre à l'élève de s'exprimer, de s'intégrer dans un groupe.

L'évaluation en stage

Les évaluations de compétences

A chaque stage, l'encadrement évalue le niveau d'acquisition de l'élève pour chacune des unités de compétence sur la base du support d'évaluation (cf. annexe n° 1 feuille d'évaluation des compétences)

Les mises en situations professionnelles

La mise en situation professionnelle du module 1 est prévue lors du 2ème stage, elle est organisée par l'IFAS. Le jury est constitué d'un formateur de l'IFAS et d'un professionnel de terrain.
La mise en situation professionnelle du module 3 est prévue lors du 5ème stage, elle est organisée par l'IFAS ; le jury est constitué d'un formateur d'IFAS et d'un professionnel de terrain

7.3 La régulation de la formation

Dans un souci d'amélioration continue de la qualité de la formation, les formateurs font à chaque fin de module un bilan avec le groupe promotion afin de prendre en compte les remarques des élèves sur : les séquences pédagogiques, l'organisation des cours…etc. ; un éventuel réajustement sur les modules suivants ou sur la promotion suivante, est ainsi envisageable.

8 L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT en cursus initial

Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est délivré par l'ARS au mois de Juillet. L'élève doit avoir :

- Suivi la totalité des cours et effectué la totalité du temps de stage,
- Obtenu pour les modules 2, 4, 5, 6,7 et 8 une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve de validation organisée par l'IFAS,
- Obtenu pour le module 1 une note supérieure ou égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves organisées par l'IFAS sans note inférieure à 8 sur 20 à l'une d'entre elles,
- Obtenu l'AFGSU niveau 2,
- Obtenu pour le module 3 une note égale ou supérieure à 15 sur 30 sans note inférieure sur 8 sur 20 à la réalisation des soins,
- Obtenu au terme des 6 stages une note au moins égale à la moyenne pour chaque compétence.

Si l'élève est absent plus de 50 % du temps d'enseignement théorique, il ne pourra pas être présenté à l'évaluation de cette compétence**. Lorsque le nombre d'heures d'absences justifiées dépasse la franchise de 35h00, l'élève est réputé non présentable.**

9- LES FORMATIONS PARTIELLES :

Pour répondre aux besoins en formation du territoire, une promotion d'élèves en cursus partiel est créée depuis la rentrée 2016 et 2 formateurs référents en assurer la gestion. Conformément aux textes règlementaires, un accompagnement individualisé leur est garanti. du fait de la taille de promotion qui est de 15 places.

10- PREPARATION AU CONCOURS D'ENTREE EN IFAS

Elle est organisée d'octobre à février. Son contenu prévoit des cours de biologie, de français et culture générale. Des heures de cours sont également prévues pour travailler avec les candidats sur leur projet professionnel et appréhender l'exercice soignant.
En fin de formation, des mises en situation à l'épreuve orale sont organisées.

PROJET PEDAGOGIQUE
IFSI

Centre Gérontologique Départemental

Dans une logique de savoir-faire et de partage des compétences du CGD (expertise de la formation avec l'IFAS, place accordée à la formation des médecins, formation d'internes et terrain de stage pour divers étudiants hospitaliers), Monsieur PICAL, Directeur, a eu la volonté de créer un IFSI au sein du CGD. Dans le cadre du schéma régional des formations, une rencontre a eu lieu avec des représentants de la Région, qui, dans un souci de répondre à des besoins de quotas supplémentaires pour la formation d'infirmiers, ont considéré ce projet avec bienveillance. Un autre rencontre a eu lieu à l'ARS pour connaitre la position du ministère sur ce projet : là aussi le CGD a reçu un accueil favorable pour ce projet de création d'IFSI initialement envisagée avec une perspective en 2012. A la faveur d'une augmentation de places de formation initiale d'infirmiers accordée par le Ministère pour la région, l'autorisation a été donnée au CGD pour l'ouverture de son IFSI en septembre 2011. Le Directeur de soins du CGD en a assuré la direction et un cadre de santé a été nommé pour assurer l'encadrement et l'organisation de l'enseignement des 25 étudiants en soins infirmiers.
Ce quota de 25 a permis la mise en œuvre du nouveau référentiel par le cadre formateur en favorisant une pédagogie individualisée. L'IFSI a dans un premier temps été accueilli à l'étoile, un des bâtiments du CGD où des locaux lui ont été réservés avant de rejoindre l'IFAS en mars 2012 sur le rez-de-chaussée du Garlaban, bâtiment entièrement réhabilité au sein du CGD.
Le partenariat solide qui avait été construit par l'IFAS avec les établissements de soins de la région, a permis l'obtention d'ouverture de terrains de stage pour les étudiants infirmiers. Le CGD reste un support privilégié pour l'IFSI mais nous gardons une volonté de diversité de lieux de stage pour les étudiants, ce qui permet un enrichissement supplémentaire et à ce titre, et pour répondre aux exigences règlementaires, l'IFSI sollicite de nouveaux terrains de stage pour les étudiants comme par exemple, des cabinets d'infirmiers libéraux.
De plus depuis, l'IFSI du CGD a rejoint le Groupement de Coopération Sanitaire et Madame le Professeur BONIN-GUILLAUME a été désignée référent universitaire pour l'IFSI. Puis l'IFSI a bénéficié comme les autres IFSI de la région, de DVD produits par l'université en partenariat avec le Conseil Régional, pour l'harmonisation de l'enseignement des Unités d'Enseignement des savoirs contributifs. En faisant partie du CGS, l'IFSI se donne les moyens supplémentaires d'assurer un niveau de qualité de la formation correspondant aux exigences du référentiel
Au fil des années et de l'augmentation des quotas, l'équipe de l'IFSI a été renforcée par l'arrivée d'un cadre supérieur de santé, coordinatrice des instituts puis de cadres pédagogiques qui sont aujourd'hui au nombre de 7 et mettent en œuvre le référentiel de

formation avec une construction transversale de la formation. Il est sous la responsabilité de la Directrice du Département des Formations en collaboration avec le Coordonnateur général des Soins du CGD.
Adhérent au CEFIEC, l'IFSI travaille ainsi en partenariat avec les autres IFSI de la région, et plus particulièrement avec l'IFSI de la Blancarde avec qui le concours d'entrée est organisé en regroupement depuis 2012.

-1- LE PERSONNEL

-1.1-Le Directeur

La direction est assurée par le directeur des soins, coordonnateur général des soins du Centre Gérontologique Départemental.

-1.2-Le Directeur du département des formations

Il est responsable de la formation dispensée au sein de l'IFSI, IFAS et centre de formation du Centre Gérontologique Départemental en collaboration avec l'ARS, le CGS et le Conseil Régional.

-1.3- Le cadre supérieur de santé, coordinatrice des instituts

Elle est responsable de la coordination des instituts, de la gestion des stages et de la pédagogie. Elle supervise les projets des instituts en collaboration avec la Directrice du Département des Formations.

-1.4-Les cadres formateurs

Ils participent, en collaboration avec le cadre supérieur de santé, aux différentes missions de l'IFSI sous l'autorité du directeur.
Ils sont responsables :

- de la conception pédagogique,
- de l'organisation et de la coordination sur les promotions,
- des commandes auprès des intervenants après avis du directeur,
- de l'accompagnement et de l'encadrement pédagogique sur les terrains de stage,
- du suivi et de l'évaluation de la formation mise en œuvre.

-1.5- Les secrétaires

Elles assurent :

- L'accueil physique et téléphonique des étudiants et autres interlocuteurs de l'IFSI.
- Le suivi :
  - du processus administratif de sélection à l'entrée en IFSI.
  - des dossiers administratifs des étudiants (financements, assurances, conventions de formation, attestations…).
  - des indemnisations pour : les étudiants en stage, les heures d'enseignement dispensées par les intervenants intérieurs et extérieurs.
  - des stages pour l'élaboration des conventions et courriers avec nos partenaires de stages.
- La coordination avec la direction financière du Centre Gérontologique Départemental.

-1.6- Les intervenants externes

Ce sont des universitaires sur validation de AMU, professionnels de santé et autres experts assurant des interventions à l'institut dans les différents domaines de la formation ,:

-2- LES RESSOURCES ARCHITECTURALES

Le projet d'IFSI sur le site se construit en trois phases :

1) **de septembre 2011 à février 2012**

Implantation dans les locaux du pavillon l'Etoile du Centre Gérontologique Départemental

2) de février 2012 à ce jour: Implantation dans les locaux de l'IFAS du Centre Gérontologique Départemental réhabilités + mise à disposition de l'amphithéâtre.

Réhabilitation de « la villa » en salles de cours + salle de TP.

Implantation d'un algéco dans le jardin de la villa

3) Phase en cours de calendrier: Implantation envisagée dans de nouveaux locaux construits à destination d'un IFSI à l'entrée du CGD : étude de faisabilité architecturale et financière en cours.

-3- FORMATION ET ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La **durée de la formation** est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun, équivalent à **4200 heures**. La répartition des enseignements est la suivante :

- La **formation théorique** de **2100 heures**, sous la forme de :
  - 750 heures de cours magistraux (CM)
  - 1050 heures de travaux dirigés (TD)
  - 300 heures de travail personnel guidé (TPG)
- La **formation clinique** de **2100 heures** (stages).
- Le **travail personnel complémentaire** est estimé à **900 heures** environ soit 300 heures par an.

L'ensemble, soit 5100 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

L'enseignement en IFSI est dispensé sur la base de 35 heures par semaine.

La durée de présence en stage est de 35 heures par semaine dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement de stage.

La répartition de la charge de travail de l'étudiant est conforme au tableau suivant :

Semestre	CM	TD	CM + TD	Stages	CM + TD + Stages	TP guidé. Suivi pédagogique	Temps de travail :CM + TD + Stages + TPG	Charge de travail personnel estimée
S1	231	234	465	175	640	60	700	100
S2	126	183	309	350	659	41	700	150
S3	118	177	295	350	645	55	700	150
S4	109	187	296	350	646	54	700	150
S5	116	184	300	350	650	50	700	150
S6	50	85	135	525	660	40	700	200
Total	**750**	**1050**	**1800**	**2100**	**3900**	**300**	**4200**	**900**

-3.1-La finalité de la formation

La formation conduisant au diplôme d'état d'infirmier vise le développement de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

L'infirmier polyvalent formé doit être capable d'exercer en développant une éthique professionnelle et plus particulièrement des valeurs rattachées à la vie et la dignité humaine. Il

se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance tout en manifestant sa capacité critique et de questionnement. Un travail, tout au long de la formation, conformément au référentiel, sur la posture réflexive l'y prépare.
Il doit aussi, dans le cadre de sa pratique, respecter les aspects juridiques conformément à la législation en vigueur.
Dans un souci d'amélioration continue de la qualité de la formation, des évaluations de la formation et du projet pédagogique sont envisagées et donnent lieu à des réajustements si nécessaire.

-3.2-Les axes privilégiés de la formation au CGD

Outre la garantie que la formation dispensé par l'IFSI du CGD est conforme au référentiel de formation décrit dans l'arrêté du 31/07/2009, nous avons fait le choix de privilégier certains axes spécifiques :

La transversalité des enseignements a été mise en œuvre de façon plus affirmée depuis 2017/2018. En effet les cadres formateurs ont en responsabilité des UE sur les 3 années de formation, ce qui permet de garantir la conformité au référentiel et la cohérence pédagogique.

La pédagogie par simulation introduite par les textes depuis septembre 2014 est un principe pédagogique que l'IFSI du CGD a décidé de développer. Les cadres pédagogiques ont suivi des formations spécifiques et des installations de matériel d'enregistrement ont fait l'objet d'investissements pour permettre la mise en œuvre de cette pédagogie innovante. Un projet transversal a été conçu et mis en œuvre. Son évolution s'inscrira dans l'inter professionnalité.
Les différentes phases de ce dispositif placent l'étudiant au cœur du contexte professionnel.

La réflexivité : des analyses des pratiques professionnelles ont été animées par un intervenant extérieur sur des situations d'encadrement en stage. Ces APP étaient ouvertes aux élèves AS, étudiants IFSI et agents du CGD. A la sortie de ce moment d'échange et de réflexion autour de situations professionnelles, l'avis était unanime. Cet espace de partage a permis à chacun de s'exprimer, d'écouter l'autre et de réfléchir sur sa posture en situation. Cette expérience sera renouvelée régulièrement pour aller encore plus loin dans le partenariat entre les IF et les services, au profit de la prise en charge des patients/résidents.

Le partenariat avec les terrains de stage : La visite systématique de tous les élèves/étudiants sur les terrains de stage, le temps de rencontre instauré avec les acteurs de l'encadrement et la gestion de proximité des problématiques de stage permettent de pérenniser nos relations avec les établissement d'accueil des stagiaires et de s'inscrire dans des projets communs.

La promotion de projets pédagogiques innovants en collaboration avec des médecins, des professionnels de santé ou encore des établissements sanitaires et/ou médico-sociaux, permettent la professionnalisation des formés par une ouverture de l'IFSI aux différents partenaires.

La mobilité comme source d'enrichissement personnel et professionnel est affichée par l'IFSI. Des stages en Guyane sont proposés aux ESI en S6 depuis maintenant deux ans et l'IFSI a déposé cette année une demande d'agrément à la charte ERASMUS. Ceci permettra d'envisager une ouverture supplémentaire pour les étudiants désireux d'aller découvrir le système de santé à l'étranger.

-3.4-Le contrat de formation

Les étudiants se doivent de respecter le règlement intérieur de l'IFSI du Centre Gérontologique Départemental, les règles professionnelles et auront :

- L'obligation de présence en stage, suivant les consignes et conventions de stage.
- L'obligation de présence aux travaux dirigés et de participation active.
- L'obligation d'assister aux cours magistraux identifiés en présence obligatoire.

Les étudiants infirmiers ont un statut leur permettant de ne pas assister aux cours non obligatoires mais ils ont le devoir et l'obligation d'acquérir tous les savoirs professionnels concernant les enseignements dispensés.
Ils devront fournir un travail personnel régulier qui sera l'enjeu de leur réussite tant scolaire que professionnelle.
Un Contrat de formation est signé par tous les étudiants à l'entrée en IFSI et un contrat pédagogique personnalisé est proposé aux étudiants qui rencontrent des difficultés particulières.

-3.5.1-Les caractéristiques de la formation

180 crédits européens (ECTS : European Credits Transfert System) sont nécessaires pour obtenir le diplôme d'état. Ils correspondent à l'acquisition des 10 compétences du référentiel de formation.
Les principes qui président à l'affectation des crédits sont de 30 crédits par semestre de formation.
Les 180 crédits se décomposent en :

- 120 crédits pour les unités d'enseignement (UE) dont les unités d'intégration (UI).
- 60 crédits pour la formation clinique en stage.

Les unités d'enseignement sont de nature obligatoire et optionnelle. Les modalités de validation des UE sont conformes aux exigences du référentiel. Pour les UE dont la validation est prévue en groupe, les modalités de rattrapage peuvent être différentes et prévoir une épreuve individuelle quand la constitution d'un groupe n'est plus possible
Le choix des UE optionnelles apporte aux étudiants un approfondissement de leurs connaissances dans le domaine des soins infirmiers en relation avec leur projet professionnel.

-3.5.2-Les unités d'enseignement

Les unités d'enseignement sont de 4 types :

- Les UE dont les savoirs sont dits "contributifs" aux savoirs infirmiers.
- Les UE d'enseignement de savoirs"constitutifs" aux savoirs infirmiers.
- Les UE d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation.
- Des unités de méthodologie et de savoirs transversaux.

Les unités d'enseignement sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. **Elles couvrent 6 champs** :

➢ **Sciences humaines et droit :**

UE 1.1 S1/S2 → Psychologie, sociologie, anthropologie.
UE 1.2 S2/S3 → Santé publique et économie de la santé.
UE 1.3 S1/S4 → Législation, éthique, déontologie.

➢ **Sciences biologiques et médicales :**

UE 2.1 S1 → Biologie fondamentale.
UE 2.2 S1 → Cycles de la vie et grandes fonctions.
UE 2.3 S2 → Santé, maladie, handicap, accidents de la vie.
UE 2.4 S1 → Processus traumatiques
UE 2.5 S3 → Processus inflammatoires et infectieux.

UE 2.6 S2/S5 → Processus psychopathologiques.
UE 2.7 S4 → Défaillances organiques et processus dégénératifs.
UE 2.8 S3 → Processus obstructifs.
UE 2.9 S5 → Processus tumoraux.
UE 2.10 S1 → Infectiologie, hygiène.
UE 2.11 S1/S3/S5 → Pharmacologie et thérapeutiques.

➢ **Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes :**
UE 3.1 S1/S2 → Raisonnement et démarche clinique infirmière.
UE 3.2 S2/S3 → Projet de soins infirmiers.
UE 3.3 S3/S5 → Rôles infirmiers organisation du travail et inter professionnalité.
UE 3.4 S4/S6 → Initiation à la démarche de recherche.
UE 3.5 S4 → Encadrement des professionnels de soins.

➢ **Sciences et techniques infirmières, interventions :**
UE 4.1 S1 → Soins de confort et de bien-être.
UE 4.2 S2/S3/S5 → Soins relationnels.
UE 4.3 S2/S4 → Soins d'urgence.
UE 4.4 S2/S4/S5 → Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical.
UE 4.5 S2/S4 → Soins infirmiers et gestion des risques.
UE 4.6 S3/S4 → Soins éducatifs et préventifs.
UE 4.7 S5 → Soins palliatifs et de fin de vie.
UE 4.8 S6 → Qualité des soins, évaluation des pratiques.

➢ **Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière :**
UE 5.1 S1 → Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
UE 5.2 S2 → Evaluation d'une situation clinique.
UE 5.3 S3 → Communication et conduite de projet.
UE 5.4 S4 → Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires.
UE 5.5 S5 → Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins.
UE 5.6 S6 → Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles.
UE 5.7 S5/S6 → Optionnelle.

➢ **Méthodes de travail :**
UE 6.1 → Méthodes de travail.
UE 6.2 → Anglais.

-3.5.3- <u>Les compétences</u>
Chaque unité d'enseignement contribue à l'acquisition des compétences du référentiel.
Dix compétences sont à acquérir et à mobiliser tout au long du parcours formatif :

-1- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
-2- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
-3- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
-4- mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
-5- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

-6- communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
-7- analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
-8- rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
-9- Organiser et coordonner des interventions soignantes
-10- Informer et former des professionnels et des personnes en formation

–3.5.4-Les activités

Le référentiel d'activités décrit les capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestés par l'obtention de diplôme d'état.
Les activités professionnelles du métier d'infirmier se déclinent ainsi :

1) Observation et recueil de données cliniques.
2) Soins de confort et de bien-être.
3) Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes.
4) Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes.
5) Soins et activités à visée diagnostique et thérapeutique.
6) Coordination et organisation des activités et des soins.
7) Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits.
8) Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires.
9) Veille professionnelle et recherche.

-3.5.5- Les enseignements cliniques

L'enseignement clinique des infirmiers s'effectue au cours des stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins . ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation. Selon la directive européenne 2005/36/CE, « l'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation par lequel le candidat infirmier apprend au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et compétences acquises ».
Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances.
La progression de l'étudiant en stage est consignée dans le portfolio. Le portfolio est une collection organisée et cumulative de travaux et de réflexion d'un étudiant qui rassemble des informations sur les compétences qu'il a développées au cours d'une période d'apprentissage.

-3.5.6-Le choix des stages

Le choix des stages s'effectue dans le cadre des ressources dont dispose l'IFSI à travers les partenariats construits avec les établissements de soins. Le dernier stage du S6 est laissé au choix de l'étudiant sur validation par l'équipe pédagogique d'après la progression individuelle de chacun et son projet professionnel propre.
Un stage est dit "qualifiant" lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des moyens pouvant permettre la progression des stagiaires.

Quatre types de stages sont prévus :
1) Soins de courte durée : l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés.

2) Soins en santé mentale et en psychiatrie : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou psychiatrie.
3) Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante ou des soins en hébergement.
4) Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école…).

Durée des stages :

	S1 *Sept à Fév*	S2 *Fév à août*	S3 *Sept à Fév*	S4 *Fév à août*	S5 *Sept à Fév*	S6 *Fév à juill*
Nbre de semaines	5	10	10	10	10	15
	Année 1		Année 2		Année 3	

Le Centre Gérontologique Départemental a sollicité pour partenaires, entre autres, les terrains de stage suivants:

- → Centre Hospitalier Privé Résidence du Parc
- → Hôpital des Armées Laveran
- → Centre hospitalier de la Ciotat
- → Centre hospitalier Privé Clairval
- → Clinique St Martin
- → Clinique Provence-Bourbonne
- → Clinique Juge
- → Centre médical et diététique Provence Azur
- → Hôpital privé Beauregard.
- → Centre Hospitalier Valvert.
- → Centre Hospitalier Edouard Toulouse.
- → Centre Hospitalier d'Aubagne
- → Hôpital Saint Joseph
- → Institut Paoli-Calmette
- → Clinique du Parc Rambot
- → Clinique La Casamance
- → APHM
- → Cabinets d'Infirmiers libéraux
- → Nombreux EHPAD

-3.5.7- <u>La validation des crédits</u>

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée par :

- La validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence.
- L'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages.
- La validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation.

L'évaluation des connaissances et compétences valide les acquisitions de l'étudiant par un contrôle continu, régulier et des périodes d'examen tout au long du parcours de formation.
Le portfolio est un outil qui sert à mesurer la progression de l'étudiant en stage. Il est centré sur l'acquisition des compétences, activités et des actes infirmiers.
Les éléments sont inscrits par l'étudiant et validés pour les professionnels responsables de l'encadrement en stage.
Les crédits de formation sont attribués par une **commission d'attribution des crédits** mise en place sous la responsabilité du directeur de l'institut qui la préside.
Elle est composée des formateurs référents des étudiants infirmiers, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.
Sa composition sera validée dès la désignation des représentants universitaires lors du premier conseil pédagogique.
Elle se réunit chaque semestre et se prononce sur l'attribution des crédits et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.
Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme.

Si un étudiant veut faire valoir un diplôme précédemment obtenu pour demander l'équivalence d'une UE, il doit en faire la demande à la Direction, dès la rentrée en fournissant le diplôme et le programme détaillé pour permettre l'examen de son dossier par le Conseil Pédagogique.

--3.5.8- <u>L'acquisition du diplôme</u>

Le diplôme s'inscrit dans le cadre législatif et règlementaire qui précise les règles d'autorisation d'exercice de la profession d'infirmier.
Le diplôme est considéré comme la garantie que la personne possède des connaissances et les savoir-faire nécessaires pour répondre à l'exigence de qualité et de sécurité des soins.
Le diplôme s'obtient par l'acquisition des 180 ECTS prévus par le référentiel de formation.
Le diplôme d'état vaut grade de Licence et s'inscrit dans le dispositif universitaire Licence Master Doctorat (LMD).

- **4 - PREPARATION A L'ADMISSION EN IFSI**

Cette préparation à l'admission en IFSI est assurée par l'IFSI. Le cadre supérieur de santé, coordinatrice des instituts en est la référente.
2 types de formation sont proposés :
-l'une qui prépare les futurs candidats désireux de s'inscrire sur PARCOURSUP pour intégrer un iFSI
-l'autre qui prépare à l'épreuve de sélection, les professionnels titulaires d'un DEAS ou DEAS, justifiant d'une expérience professionnelle leur permettant de s'inscrire au concours d'entrée en iFSI.